

d'autres exploiters. C'est un véritable moyen de communication entre confrères exploiters sur le marché du sexe, public ou privé.

7. Une ouverture: certains exploiters échangent du matériel pornographique pour avoir accès à d'autres marchés et à d'autres enfants.

8. Le profit. Bien que pour la plupart ils ne monnayent pas leur pornographie, certains pédophiles et molesteurs vendent des vidéocassettes et des photographies faites à domicile sur une base de parité. Certains exploiters vendent les matériels qu'ils ont produit pour financer leurs voyages au-delà des mers, à destination des hauts lieux du tourisme sexuel.

On peut donc affirmer que la pornographie enfantine n'implique pas uniquement les abus commis envers un enfant victime, personnellement représenté, mais plutôt qu'elle peut être utilisée pour pérenniser l'exploitation sexuelle d'autres enfants qui n'ont pas été exploités pornographiquement. En outre, la pornographie enfantine sert à désensibiliser notre société et à accréditer la notion que les enfants sont des partenaires sexuels légitimes.

VI. LIENS ENTRE LA PORNOGRAPHIE ENFANTINE ET LES ABUS SEXUELS

Les spécialistes des sciences sociales et ceux du behaviorisme ont une attitude radicalement divergente au sujet des effets négatifs, s'il y en a, de la pornographie enfantine sur le comportement des délinquants sexuels, potentiels ou ayant passé à l'acte. La principale raison de cette controverse provient de l'impossibilité virtuelle de conduire des recherches en laboratoire en utilisant des méthodes scientifiques normalisées, produisant des résultats statistiquement fiables. Les contraintes d'une recherche éthique, les faux reportages, les idées préconçues des enquêteurs, et une quantité d'autres problèmes contribuent à la difficulté

d'obtenir des résultats scientifiques. De nombreux chercheurs sont parvenus à la conclusion qu'il n'existe aucune base scientifique pour conclure que la mise au jour de la pornographie enfantine accroît la probabilité d'abus sexuels envers des enfants. D'autres ont suggéré qu'il existe une corrélation constante entre l'utilisation de la pornographie et les agressions sexuelles. Certains spécialistes en sciences sociales estiment, d'après leurs recherches, que l'utilisation de la pornographie enfantine est le signe précurseur d'autres crimes sexuels et que cette pornographie sert à alimenter l'obsession pédophile²² tandis que d'autres en concluent qu'elle constitue une soupape de sécurité qui évite de tels crimes²³.

Les organismes chargés du maintien de la loi ont également des opinions divergentes. En 1995, dans le cadre d'auditions au Parlement sur les activités pédophiles organisées, des fonctionnaires australiens ont déclaré sous serment qu'« il existe une probabilité manifeste pour qu'une personne en possession de pornographie enfantine soit également impliquée dans des abus sexuels envers des enfants. »²⁴ Ce point de vue n'est pas universellement admis,

²² Child Pornography and Sexual Exploitation: European Forum for Child Welfare Position Statement, 3 (Nov. 1993) Ci-après EFCW Position Statement (citant des études qui soutiennent cette thèse).

²³ Kutchinsky, B., The Effect of Easy Availability of Pornography on the Incidence of Sex Crimes: The Danish Experience, Journal of Social Sciences, 29:3, 163-81 (1973); voir Daniel Lee Carter et al., The Use of Pornography in the Criminal and Developmental Histories of Sexual Offenders, Journal of Interpersonal Violence 207 (Juin 1987).

²⁴ Organised Criminal Paedophile Activity: A Report by the Parliamentary Joint Committee on the National Crime Authority, Parliament of the Commonwealth of Australia 36 (Nov. 1995) Ci-après Australian Parliament Report.